

Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Rapporteur (, ), Répond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siger (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 68.*

*Ont voté non:*

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), de Roche (LA, ACG/MLB), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Raemy (LA, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Romanens A. (VE, PS/SP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total: 18.*

*Se sont abstenus:*

Chassot (SC, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB). *Total: 2.*

*DISPOSITION TRANSITOIRE (NOUVELLE)*

- Confirmation de la première lecture.

ART. 2

- Confirmation de la première lecture.

ART. 3, 4, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- Confirmation de la première lecture.

*Vote final*

- Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 88 voix sans opposition. Il y a 5 abstentions.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), Décailliet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Mar-

bach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (, ), Répond (GR, PS/SP), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E (SC, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siger (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 88.*

*Se sont abstenus:*

Chassot (SC, ACG/MLB), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Rey (FV, ACG/MLB), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total: 5.*

## Résolution Antoinette Romanens/Nicolas Rime

**Investissement inacceptable du Groupe E dans le projet d'une centrale au charbon au Nord de l'Allemagne, à la hauteur de 162 millions de francs**

### Dépôt

Par cette résolution, ses initiateurs demandent au Conseil d'Etat de faire interrompre immédiatement le projet du Groupe E d'investir dans une centrale au charbon, ce qui est en contradiction totale avec le programme gouvernemental 2007–2011. De plus, un tel projet serait tout simplement illégal sur notre territoire, selon la loi sur l'énergie (art. 19). Le fait que le peuple fribourgeois détienne le 3/4 des actions de l'entreprise en question nous incite à réagir rapidement contre l'annonce faite le 9 mai dernier par ses dirigeants.

Le Groupe E fait un choix inacceptable: investir dans le mode de production électrique le plus dommageable pour l'environnement. Pour produire 1 kilowattheure, l'hydraulique libère en moyenne 4 grammes de CO<sub>2</sub>, les énergies renouvelables 30 grammes et le gaz naturel 400 grammes. Le charbon libère quant à lui 1000 grammes de CO<sub>2</sub> par kilowattheure. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du Climat (Giec) préconise, dans son rapport 2007 à l'attention des décideurs, l'abandon pur et simple du charbon. Cette énergie dommageable devra ensuite être acheminée depuis le Nord de l'Allemagne. Or, le Groupe E lui-même reconnaît les difficultés de transport dues à une congestion du réseau transfrontalier. Il affirme également par communiqué de presse que la proximité des lieux de production est un des éléments importants liés à la sécurité d'approvisionnement, mais se prépare à réaliser exactement l'inverse.

Dans le cadre du Protocole de Kyoto, la Suisse s'est engagée à réduire la production de CO<sub>2</sub> au niveau de 1990 et ne pourrait donc pas réaliser cette centrale sur son territoire. La loi fribourgeoise du 9 juin 2000 sur l'énergie ne permettrait pas non plus de la réaliser dans notre canton. Cette loi a également comme premier but d'«assurer une production et une distribution de l'énergie économiques, compatibles avec les impératifs de la

protection de l'environnement». De plus, la population s'y opposerait certainement. Il nous paraît par conséquent inadmissible de réaliser ce type de construction aux dépens de nos voisins. Un groupement politique de la région concernée par ce projet a par ailleurs déjà manifesté son mécontentement.

Dans le défi N° 4 de son programme gouvernemental, le Conseil d'Etat s'est donné comme mission la promotion des énergies renouvelables. Il précise également que cette tâche incombe aux pouvoirs publics et à la population dans son ensemble. Comme dans la loi sur l'énergie, il préconise l'exemplarité des collectivités publiques.

Lorsque le peuple fribourgeois a admis la transformation en SA des Entreprises Electriques Fribourgeoises, c'est qu'il a eu à ce moment la promesse que le canton resterait actionnaire majoritaire et que ses intérêts et la responsabilité de l'entreprise face aux générations à venir seraient pris en considération.

Nous demandons dès lors que le Conseil d'Etat, notamment le conseiller d'Etat Beat Vonlanthen membre du conseil d'administration, tienne ses engagements et assume ses responsabilités en tant qu'actionnaire ma-

ajoritaire en intervenant auprès des organes dirigeant du Groupe E, dont Michel Pittet, président du conseil d'administration, afin de stopper un investissement par trop dommageable à l'environnement et aux intérêts à long terme de la population fribourgeoise.<sup>1</sup>

---

- La séance est levée à 10 h 35 en raison de la sortie des groupes.

*Le Président:*

**Patrice Longchamp**

*Les Secrétaires:*

**Monica ENGHEBEN**, *secrétaire générale*

**Marie-Claude CLERC**, *secrétaire parlementaire*

---

---

<sup>1</sup> Source: Quatrième rapport du Giec, Résumé à l'intention des décideurs, 2007.  
Communiqué de presse du Groupe E du 14 avril 2008